



21 oct 2025 -10:52

La Régie des Bâtiments achève la restauration de la façade arrière du Conseil d'État à Bruxelles

En octobre 2025, la Régie des Bâtiments a achevé la restauration de la façade arrière du Conseil d'État, situé rue de la Science 33 à Bruxelles, également appelé le « Palais du marquis d'Assche ». Les travaux ont coûté 1,4 million d'euros TVAC. Ils ont été possibles grâce au soutien financier des joueurs et joueuses de la Loterie Nationale.

Vanessa Matz, ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée de la Gestion immobilière de l'Etat : « La restauration du siège du Conseil d'État revêt une portée symbolique forte pour notre État de droit. Ce chantier illustre également la valeur ajoutée des partenariats, ici entre la Régie des Bâtiments et la Loterie Nationale. Je tiens à remercier la Régie pour la qualité de son travail et la Loterie pour son précieux soutien. Ensemble, nous préservons un patrimoine qui incarne à la fois notre histoire et nos institutions. »



Historique

Le bâtiment a été construit entre 1858 et 1860 selon un projet de l'architecte de renom Alphonse Balat, qui fut également l'architecte de la reconstruction du Palais royal de Bruxelles.

Il s'agissait du plus grand bâtiment du quartier à l'époque, avec sa façade avant dont la ressemblance avec celle du « Palais Farnèse » à Rome est frappante.

Le bâtiment est aussi appelé le « Palais du marquis d'Assche », du nom de son premier propriétaire.

Entre 1901 et 1909, il fut le lieu de résidence du prince Albert et de la princesse Elisabeth, futurs souverains. Au cours des années 30, il abrita aussi la résidence des ambassadeurs des États-Unis.

Depuis 1948, le Conseil d'État siège dans le bâtiment.

Le « Palais du marquis d'Assche » est classé comme monument historique.



Restauration de la façade arrière

De mai 2024 à octobre 2025, la Régie des Bâtiments a restauré la façade arrière du bâtiment.

Les travaux étaient nécessaires car l'enduit de la façade arrière commençait à présenter des fissures et à s'écailler par endroits. L'étanchéité de la façade ne pouvait, de ce fait, plus être garantie. Afin d'éviter des infiltrations d'eau et des dommages à l'intérieur classé comme monument historique, une campagne de restauration a été lancée.

L'objectif était de remettre à l'honneur l'aspect d'origine de la façade arrière, c'est pourquoi une étude préliminaire a d'abord été réalisée.

Les travaux comprenaient :

- le nettoyage de la façade ;
- le remplacement de l'enduit par une nouvelle couche d'enduit, perméable à la vapeur ;
- la restauration des éléments en pierre bleue et de la maçonnerie ;
- la restauration de la menuiserie extérieure en bois et en métal ;
- la restauration de la corniche en bois et des éléments de couronnement ;
- la remise à neuf des rives des toitures plates ;
- la restauration des moulures en bois ;
- la remise à neuf des revêtements en métal ;
- la mise en peinture de toute la façade arrière.

La menuiserie extérieure a également été équipée d'un nouveau vitrage, offrant une meilleure isolation thermique. Les nouvelles fenêtres sont dotées d'un double vitrage, tandis que les fenêtres restaurées sont pourvues d'un simple vitrage feuilleté.

Ces travaux de restauration ont été possibles en partie grâce au soutien financier des joueurs et joueuses de la Loterie Nationale.

Fiche technique

- Propriétaire : État belge
- Maître d'ouvrage : Régie des Bâtiments
- Occupant : Conseil d'État
- Entrepreneur restauration façade arrière : Renotec
- Coût : environ 1,4 million d'euros TVAC



- Durée des travaux : mai 2024 - octobre 2025

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Steven Hus (NL) -Sylvie Decraecker (FR)
+32 (0)477 33 61 24
+32 (0)475 80 71 20
press@buildingsagency.be

